

Aix en Provence, le 6 juillet 2009



Bureau national

Réf : 060709/BN

Objet : Préavis de grève

Monsieur le directeur,

Le report du CTP DSNA du 30 juin 2009 empêche une nécessaire discussion entre l'administration et les organisations syndicales sur la situation du BRIA de Lille.

L'USAC-CGT exige que la DSNA revienne sur la décision unilatérale de fermeture annoncée le 7 avril 2009 en CTP qui contredit de précédents accords qui sont toujours en vigueur.

En effet, le protocole social de la DGAC pour la période 2007-2009 prévoit de maintenir un fonctionnement en H15 du BRIA de Lille. Ce n'est possible qu'avec 8 agents au minimum hors encadrement.

La DSNA a délibérément laissé le nombre de TSEEAC affectés au BRIA de Lille tomber à 4 au mépris de ses engagements protocolaires, de la sécurité (service d'alerte fortement dégradé), de la qualité de services aux usagers et des conditions de travail des agents.

Lors des fermetures temporaires du BRIA de Lille, il apparaît clairement que les moyens techniques et humains nécessaires à cette reprise temporaire ne sont pas suffisants au BNIA du Bourget et que les connaissances locales et régionales du BRIA de Lille sont indispensables à la bonne exécution des missions des organismes de contrôle de la navigation aérienne de sa zone de compétence.

Cette volonté de la DSNA de refuser de trouver les ressources nécessaires au bon fonctionnement des BRIA, du BNIA et des BDP n'est pas acceptable. Elle dégrade la sécurité et le service rendu aux usagers, mais également aux contrôleurs aériens.

Aussi, nous exigeons, sans délai, l'affectation d'agents supplémentaires dans tous les BRIA, dont 4 à Lille où la situation est très critique, afin de revenir au plus vite aux dimensionnements nécessaires à ces services pour assurer un fonctionnement tel que prévu au protocole 2007-2009.

Afin d'obtenir la satisfaction de ces revendications, la présente lettre vaut préavis de grève pour la journée du 25 juillet 2009 à compter de la prise de service du matin jusqu'à la fin de service de nuit (soit le 26 juillet au matin). Ce préavis concerne :

- Les ICNA des organismes de contrôle de Lille, Beauvais et Rouen.
- Les TSEEAC des organismes de contrôle de Albert-Bray, Merville, Le Touquet, Le Havre, et Calais.
- Les TSEEAC affectés au BNIA du Bourget ;
- Les TSEEAC affectés dans les BRIA et dans les bureaux de piste.

Conformément à la loi, nous nous tenons à votre disposition pour une réunion de conciliation.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Bureau National de l'USAC-CGT,  
Philippe Lohat, Secrétaire National

Copies :

- M. Eric Bruneau, Adjoint Opérationnel Direction des Opérations
- M. Pierre-Yves Huerre, Chef du SNA/N
- M. Pascal Planchon, Secrétaire Général